

Le salaire minimum passe à 1 949 euros

La Chambre a voté hier à l'unanimité une hausse de 1,4 % du salaire social minimum à partir du 1^{er} janvier. En fin de compte, les quelque 45 000 travailleurs concernés vont toucher une vingtaine d'euros en plus.

Le Luxembourg reste de loin le pays avec le salaire minimum le plus élevé en Europe. Cela n'empêche pas que les bénéficiaires de ce revenu frôlent dangereusement le seuil de pauvreté. La hausse marginale votée hier est une mesure pour adapter le salaire minimum à l'évolution du salaire médian. Le ministre Nicolas Schmit n'est plus fermé à une hausse plus structurelle de ce salaire minimal.

De notre journaliste David Marques

La fierté exprimée par le rapporteur Georges Engel (LSAP) sur la hausse du salaire social minimum (SSM), validée hier par l'ensemble

des 60 députés, a eu le don d'irriter Gast Gibéryen (ADR). «Il n'y a pas de raison pour se vanter ou se taper sur l'épaule si on compare cette hausse marginale aux sommes que l'État distribue dans d'autres domaines», a fustigé le député du parti réformateur à l'adresse du camp socialiste.

Il faisait clairement allusion à l'annonce des traitements dans la fonction publique, scellée lundi par le ministre socialiste Dan Kersch. Son collègue de parti Nicolas Schmit s'est donc senti obligé de voler quelque peu au secours du soldat Georges Engel. «Sincèrement, cette hausse de 1,4 % ne constitue pas une raison pour se taper sur

l'épaule. Elle est tout simplement due. Dans un premier temps, faisons ce que nous devons faire», a souligné le ministre du Travail, Nicolas Schmit. Il dira plus tard de ne pas se fermer à un débat plus en profondeur sur une hausse plus sensible du SSM, a priori nécessaire pour permettre aux plus de 45 000 travailleurs et donc aux ménages concernés de mener une vie plus décente.

La hausse du salaire minimum de 1 922 à 1 949 euros bruts par mois pour les personnes non qualifiées n'est en effet qu'une «goutte» pour les personnes concernées, comme l'a exprimé Gast Gibéryen. En fin de compte, les bénéficiaires du SSM ne vont en effet toucher qu'une ving-

taine d'euros en plus. «Il faut cependant faire une distinction entre le salaire minimum pour personnes qualifiées et celui pour personnes non qualifiées. Car l'objectif doit rester d'investir dans les qualifications des travailleurs», lui a rétorqué le ministre Nicolas Schmit.

➤ Un salaire de 2 340 euros pour les qualifiés

Le salaire minimal pour personnes qualifiées passe en effet à 2 340 euros bruts, soit une augmentation de 32 euros. Le fait que cette légère hausse du SSM va aller de pair avec la réforme fiscale, qui déchargera les plus bas salaires, le versement d'une tranche indiciaire et aussi une hausse du revenu minimum garanti (à l'avenir, il sera de 1 348 euros bruts) n'a également pas eu le don de satisfaire complètement les partis de l'opposition, même s'ils ont tous voté en faveur de cette adaptation du salaire minimum.

À propos de la réforme fiscale, le président du CSV, Marc Spautz, aurait préféré qu'elle décharge encore davantage les personnes qui se trouvent tout en bas de l'échelle salariale. De plus, le député chrétien-social aurait aimé voir les 72 millions d'euros que l'État va injecter en moins dans le Fonds pour l'emploi être utilisés pour réduire l'impôt de solidarité. «Je garde toujours espoir que le gouvernement procédera d'ici la semaine prochaine à ces amendements pour développer une politique plus équitable», a clamé Marc Spautz. Le chrétien-social a rapidement été contré par le ministre socialiste, qui a lui défendu bec et ongles la réforme fiscale, qui sera votée la semaine prochaine.

Parmi les autres commentaires à retenir figure la pique lancée par Gérard Anzia (déi gréng) à l'adresse de la

Chambre de commerce. «Il est incompréhensible qu'elle ait fustigé cette adaptation du salaire minimum», a-t-il souligné. «Le salaire minimum reste l'équivalent de la convention collective pour ceux qui n'en bénéficient pas», a souligné pour sa part Claude Lamberty (DP), en citant l'ancien ministre socialiste Robert Krieps. «On a besoin d'un débat plus approfondie sur le salaire minimum. Cette hausse n'est pas un grand saut. Les syndicats, la Caritas et la Chambre des salariés affirment tous qu'elle n'est pas suffisante», a complété Marc Baum (déi Lénk).

Le message semble être passé auprès du ministre du Travail. Il a proposé que le Conseil économique et social (CES) se penche plus en détail sur le salaire social. «Au plus tard dans deux ans, il nous faudra discuter d'une refonte plus structurelle», a insisté le ministre.

Reste à savoir quelle sera l'intention du prochain gouvernement, qui d'ici deux ans devrait déjà être au pouvoir...

Le KPL veut 20 % en plus

Non représenté à la Chambre, le KPL est lui aussi monté au créneau hier pour réclamer une nette hausse du salaire social minimum. Le Parti communiste plaide lui, à l'image de la Chambre des salariés, pour une hausse de 20 %. «Les bénéficiaires du salaire minimum sont exposés à la pauvreté en raison de la hausse des prix du logement et des coûts de la vie», constate amèrement le KPL.



Photo : archives lq

Les plus bas salaires vont à partir du mois prochain toucher plus d'argent. Il s'agit d'un premier pas, ont estimé hier les députés.